



COMMUNE DE COSSONAY

MUNICIPALITE

Cossonay, le 17 octobre 2016/taz

Préavis No 18/2016
au Conseil communal

**Concernant une demande de crédit pour la construction d'un
ascenseur dans la Maison de Ville**

Table des matières

1	Préambule	3
2	Historique du bâtiment.....	3
3	Description du projet.....	4
4	Coût de l'investissement	5
5	Conclusions.....	5

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1 Préambule

Le présent préavis a pour objectif de solliciter un crédit pour l'installation d'un ascenseur dans la Maison de Ville.

En effet, au fur et à mesure des changements d'affectation des différents locaux de ce bâtiment, la Municipalité s'est interrogée sur la nécessité d'améliorer l'accès à ce lieu, en particulier pour les personnes ayant de la difficulté à se déplacer.

2 Historique du bâtiment

Différentes sources nous ont permis de dresser un historique de la construction de la Maison de Ville. D'une part, les brochures élaborées par M. Ernest Chabanel, ancien secrétaire municipal et d'autre part, l'étude réalisée par Mme Anne Descoedres, historienne, qui a rédigé un document de référence traitant de l'ensemble des bâtiments communaux situés en Vieille Ville.

La Maison de Ville, située sur la Place du Temple, a été construite entre 1826 et 1831, à l'emplacement des anciennes grandes halles datant de 1306, en partie grâce à la générosité de M. Jean Baptiste Estève Délessert qui fit un don à la Commune de Cossonay de sorte à permettre à la Commune de construire une école, un hôpital ou un lieu d'accueil pour contribuer au soulagement des nécessiteux.

La Maison de Ville est un bâtiment classé monument historique en note 2 dans le recensement architectural. Il s'agit d'une construction de type néo-classique très sobre, dont l'architecture rappelle celle d'autres édifices du même genre réalisés dans la région au cours de la première moitié de XIXe siècle (tels qu'à Morges, Nyon ou d'autres Bourgs de la région).

Ce bâtiment, imaginé par l'architecte Jean-Simeon Descombes (Lausanne) fut terminé par l'architecte Henri Perregaux (Lausanne) en raison des multiples péripéties et interruptions rencontrées pendant les quelque cinq années qui furent nécessaires à sa construction. Malheureusement, aucun plan d'origine n'ayant été retrouvé, il n'a pas été possible de déterminer la nature exacte de l'intervention de chaque architecte.

Si la destination d'origine de cet édifice était un collège, il ne conservera pas cette affectation bien longtemps. En effet, inauguré en 1831, il sera réaffecté en 1835 déjà, la Municipalité de l'époque ayant décidé d'y placer les Autorités du district et de la Commune. Dès lors, le bâtiment servira de Maison de Commune et d'Hôtel de Justice. L'école fut alors installée dans l'ancien hôpital qui fut nommé « le Petit-Collège », aujourd'hui occupé par des logements d'habitation, et toujours connu sous cette dénomination.

Au fur et à mesure des années, la Maison de Ville aura différentes destinations en sus de celles citées ci-dessus, puisqu'on y installera la salle des mariages, puis celle du Conseil Communal et la bibliothèque notamment.

Des travaux importants sont réalisés en 1975, dont la modernisation du système de chauffage. Au fur et à mesure de la réaffectation des locaux, des réfections ont lieu. Parmi les plus récentes, nous pouvons citer la réfection des façades, nettoyage du toit et création des WC au rez (2000), le réaménagement de la salle du tribunal pour créer la salle du Conseil Communal (2001), l'entretien de la toiture et la transformation de la bibliothèque (2011 et 2016), la transformation du local du vannier pour créer un lieu d'accueil pour les visiteurs de la Vieille Ville conduits par nos guides du patrimoine (2015), puis l'installation du bureau de notre responsable « Culture et tourisme » dans la salle des mariages (2016).

3 Description du projet

Aujourd'hui, toutes les constructions font l'objet d'un soin spécifique en ce qui concerne les accès, en particulier dans les bâtiments publics. L'accès à la Maison de Ville, qui accueille notamment la bibliothèque communale et la salle du Conseil, est compliqué pour certains usagers et clairement impossible pour une personne se déplaçant au moyen d'un fauteuil roulant.

La Municipalité a pour projet d'installer un ascenseur qui permettra d'offrir un accès à tous, de faciliter le travail de nos bibliothécaires qui doivent aujourd'hui monter et descendre tous les ouvrages par des déplacements plus ou moins périlleux dans les escaliers, et, également, un usage plus fréquent de la salle du Conseil communal. En effet, celle-ci pourrait être mise à disposition ou louée ou encore remplir la fonction de salle des mariages. Cette dernière activité a progressivement été abandonnée faute d'un accès facilité pour les futurs époux et leurs convives.

Pour assurer le confort de chacun, un ascenseur adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite sera installé. En pareil cas, les normes en vigueur prévoient une installation qui fonctionne à faible vitesse, à savoir que celui-ci monte et descend à 0.15 mètre/seconde. Dès lors, environ 55 secondes seront nécessaires pour réaliser le trajet du rez jusqu'à l'étage de la salle du Conseil (8 secondes pour un ascenseur standard). Nous soulignons qu'au vu de la vitesse indiquée, il ne sera pas nécessaire de prévoir des doubles portes intérieures sur les différents niveaux et que la création d'une fosse au rez n'est pas requise.

Cet ascenseur sera installé à l'arrière de la Maison de Ville. En effet, l'espace disponible sur l'ensemble des étages, anciennement occupés par des urinoirs et WC aujourd'hui désaffectés, permet de recevoir cette installation. L'accès principal à cette infrastructure se réalisera du côté des halles, plus précisément par le couloir voisin de l'entrée principale. Cette pratique nécessitera de retirer les urinoirs et de déplacer le lavabo des WC publics. A l'arrière du bâtiment, un podium s'intégrant parfaitement au site sera réalisé au niveau du rez. Les accès à l'ascenseur pour les étages supérieurs se feront par les balcons, des portes existantes offrant un accès spécifique du premier au dernier étage. Finalement, nous profiterons de ces travaux pour entretenir et/ou réparer les barrières de tous les balcons de sorte à les rendre conformes aux normes en vigueur.

Nous pouvons préciser que d'autres solutions ont été envisagées, comme l'installation d'une plateforme élévatrice le long des escaliers (temps d'élévation jusqu'au dernier étage environ 2.5

minutes et à usage unique des chaises roulantes). Néanmoins, celles-ci n'ont pas été retenues en raison de l'emprise de ces installations et de la nature architecturale historique de ce bâtiment.

Le projet a été accueilli favorablement par l'Etat, puisque le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) a d'ores et déjà donné un préavis favorable. En effet, ledit projet respecte la nature du bâtiment et implique de modestes aménagements sans modifier son enveloppe extérieure. Nous précisons que ce projet devra également être soumis à l'enquête publique.

4 Coût de l'investissement

Pour réaliser ce projet, un budget a été établi par notre Service technique communal sur la base de différentes offres d'entreprises de la région.

Ascenseur	CHF	41'900.--
Travaux extérieurs (maçonnerie, portes, façades)	CHF	34'916.--
Travaux intérieurs (serrurerie, mobilier, carrelage, peinture)	CHF	23'593.--
Installations sanitaires et électriques	CHF	6'582.80
Divers et imprévus	CHF	3'000.--
Frais de géomètre et publications (mise à l'enquête)	CHF	4'500.--
	CHF	114'491.80
TVA 8%	CHF	9'159.35
Total TTC	CHF	<u>123'651.15</u>

Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une estimation des coûts, la Municipalité sollicite la somme arrondie à CHF 125'000.- pour financer cet investissement.

5 Conclusions

Convaincue que tous les citoyens de Cossonay devraient pouvoir bénéficier d'un accès aux bâtiments communaux en toutes circonstances et au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'approuver les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 18/2016, concernant une demande de crédit pour la construction d'un ascenseur dans la Maison de Ville

Préavis municipal No 18/2016 concernant une demande de crédit pour la construction d'un ascenseur dans la Maison de Ville

- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

- D'accepter un crédit de CHF 125'000.- pour la construction d'un ascenseur dans la Maison de Ville ;
- De financer cet investissement par un emprunt correspondant aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier ou par les liquidités courantes de la Bourse communale ;
- De porter la valeur des installations réalisées à l'actif du bilan et l'amortir sur une période de 30 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

L.S.

G. Rime

T. Zito

Déléguée Municipale : Mme Nicole Baudet, Municipale

Proposition de rencontre avec la Commission chargée d'étudier ce préavis : lundi 7 novembre 18h00, Maison de Ville, entrée principale.